

Réunion du Conseil au niveau des Ministres, 28-29 octobre 2020

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE

JT03467690

Cette déclaration reflète la position de la République de Turquie concernant le paragraphe numéroté 5 des Conclusions politiques de la Réunion de 2020 du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres [C/MIN(2020)7/FINAL] :

« La Turquie souligne sa demande d'être identifiée comme un pays ne figurant pas à l'Annexe 1 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), fondée sur les principes directeurs du régime climatique qui mettent en avant l'équité, les responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives. La Turquie déclare également que ce n'est qu'en tant que pays ne figurant pas à l'Annexe 1 qu'elle pourra maximiser ses efforts pour contribuer aux actions mondiales sur le changement climatique. »